

## Un Scot pour quoi faire ? Zoom sur l'aire métropolitaine

**La CUB se prononce aujourd'hui sur le Schéma de cohérence territoriale de l'aire métropolitaine || POLITIQUE Des amendements « musclés » seront apportés au document qui est soumis ce matin aux élus.**



**Grâce au Schéma de cohérence territoriale, ce sont 25 000 hectares d'espaces viticoles qui seront sanctuarisés. (photo illustration/archives laurent theillet)**

Le Scot concerne 28 communes appartenant à la CUB, et 65 autres communes réparties en huit autres communautés de communes (Médoc Estuaire ; Secteur de Saint-Loubès ; Coteaux Bordelais ; Créonnais ; Vallon de l'Artolie ; Portes de l'Entre-deux-Mers, Montesquieu, Cestas Canéjan). Soit un ensemble de 912 300 habitants pour être précis. (734 800 sur la CUB et 177 500 dans les autres communes). C'est donc le Sysdau, un syndicat mixte, qui est l'organe de débat et d'élaboration du document. Ceci en partenariat avec l'agence d'urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine.

Le Sysdau a vu le jour le 10 février 1996, à l'occasion de la révision du Schéma directeur de l'aire métropolitaine bordelaise qui regroupait les 27 communes de la Communauté urbaine de Bordeaux et 66 communes périphériques.

Il réunit des collectivités de nature différente : une Communauté urbaine, un Département, huit Communautés de communes. C'est un établissement public dont les aspirations de ses membres ne sont pas toujours exactement les mêmes. D'où la difficulté d'accorder ses violons pour préserver les intérêts des uns et des autres tout en anticipant l'avenir.

A première vue, un Schéma de cohérence territoriale (Scot) n'est pas le sujet le plus exaltant prêtant à de grandes envolées. Pourtant, le document qui sera soumis ce matin au Conseil de la Communauté urbaine de Bordeaux (CUB) pour avis risque d'être l'objet de débats passionnés (lire ci-dessous). Car dans cette affaire, la CUB seule n'est pas concernée. Le périmètre du Scot mord bien au-delà des limites de l'agglomération, soit 93 communes (28 appartiennent à la CUB, les autres sont situées à l'extérieur des frontières de l'agglomération). **Du 5 novembre au 5 décembre prochain, les citoyens auront leur mot à dire dans le cadre de l'enquête publique. Mais avant de se prononcer pour ou contre, mieux vaut savoir de quoi il en retourne.** Le point.

### 1 Le Scot, tentative de définition

Le Scot est en somme un super PLU (Plan local d'urbanisme), appliqué à un territoire plus vaste (notre carte). C'est donc un document cadre de planification stratégique qui se projette à l'horizon 2030 en abordant des sujets clés dans le développement des territoires : environnement, mobilité, économie, tourisme, habitat. Bref, ce sont les grandes lignes de la politique d'aménagement du territoire qui sont tracées (les PLU qui

seront ensuite votés devront être en conformité avec le Scot). Toute la difficulté de l'exercice est de s'adapter aux évolutions de la société et des comportements et de tenter de les orienter en fonction des objectifs fixés. Aussi, des clauses de révision sont prévues tous les trois ans.

## 2 Un Scot pour qui, et fait par qui ?

Bien que cela n'apparaisse pas évident, le Scot impacte la vie de tout le monde. Car, c'est du cadre de vie qu'il traite.

Le Scot de l'aire métropolitaine, soumis ce matin aux élus de la CUB, a été élaboré par les 93 communes appartenant au Sysdau (un syndicat mixte). Cette structure, qui a élaboré le document avec l'agence d'urbanisme, rassemble les représentants des 28 communes de la CUB et huit communautés de communes (voir carte ci-dessous). Dégager une synthèse qui satisfait tout le monde est loin d'être aisé (lire ci-dessous). Si on assemble le dernier étage de la fusée, l'affaire pourrait se révéler sinon inextricable, en tout cas incroyablement ardue.

En effet, le Scot de l'aire métropolitaine devra accorder ses violons avec les autres Scot en cours d'élaboration en Gironde. Ils sont au nombre de sept. La chose ne sera évidemment pas aisée. La démarche s'appelle « l'inter-Scot ». Dans ce cadre-là et pour sensibiliser les populations, le Conseil général de la Gironde a d'ailleurs lancé un débat citoyen itinérant, intitulé 33 Tours, qui entend consulter les habitants sur le devenir du territoire à l'horizon 2023.

## 3 Que dit le Scot Métropolitaine ?

Serge Lamaison, maire de Saint-Médard, et président du Sysdau (le syndicat chargé de bâtir le Scot), y voit un « document ambitieux marqué qui porte la marque du Grenelle de l'environnement ». Alors que dit-il : préservation des terroirs viticoles (25 000 hectares sont sanctuarisés), protéger les espaces naturels majeurs, valoriser les sites agricoles pour privilégier les circuits courts. Autre aspect appréhendé dans le document : « réduire la consommation d'espace de nature », traduire lutter contre l'étalement urbain, traduire lutter contre la poussée pavillonnaire dans les périphéries. Car cela a un coût économique (déplacement) et social (besoin d'équipements).

Le Scot aborde également la protection des nappes profondes, le risque d'inondation, la gestion des déchets, réduction des pollutions. Il y est également question d'attractivité économique, de l'épineuse question de l'implantation des surfaces commerciales mais aussi des modes de déplacements sur cet espace.

Toute une série de sujets qui tendent à aménager et préserver le cadre de vie pour les trente prochaines années.

[www.sysdau.fr](http://www.sysdau.fr)

## La CUB va montrer les muscles

C'est une scène à laquelle les observateurs de la Communauté urbaine n'avaient pas assisté depuis que la campagne des municipales est lancée. À l'issue du bureau d'hier soir (qui détermine les orientations stratégiques), trois élus se sont retrouvés à plancher sur les amendements apportés au Scot. Parmi ces élus, on retrouvait un membre de Communauté d'avenir, (le groupe d'Alain Juppé), une vice-présidente socialiste et une élue écologiste. Leur mission : « muscler » les réserves qui seront jointes à l'avis favorable qui devrait être exprimé par l'hémicycle.

Mais ce Scot a mis la Communauté urbaine en ébullition. Pourquoi ? « Le document est un peu plus restrictif pour les communes périphériques, mais on est encore très loin des exigences qui sont fixées aux communes sur la CUB. » La question de l'étalement urbain, celle de l'implantation de surfaces commerciales constituent entre autres les principales pierres d'achoppement. Il semble que les « ruraux » aient pris la main dans les débats qui se sont tenus au Sysdau.

## Une CUB « vertueuse »

Ce qui a eu le don de souverainement agacer droite et gauche dans un même élan à la CUB. Dans ce bras de fer, c'est le pot de terre qui a remporté une manche. Une manche car le match n'est pas terminé. En atteste le communiqué des services de la CUB paru hier soir : « Les élus font le constat partagé de la nécessité d'une évolution de la gouvernance du Scot et voteront en ce sens une motion. La CUB pèse en effet 85 % de la population de l'aire métropolitaine, sans que cela se retrouve dans les instances du Sysdau. Les élus soutiennent par ailleurs que la CUB s'avère plus vertueuse que les territoires périphériques dans bien des domaines, particulièrement en matière d'urbanisme commercial. Ils prévoient en conséquence d'émettre un avis favorable assorti de fermes réserves. » Ambiance.